

Rencontre autour des Licences Ethnologie-Anthropologie. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 17/07/2013

Représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Jacques Fontanille, Conseiller auprès de la Ministre
- Daniel Filâtre, Conseiller Premier cycle, formation des enseignants, orientation, insertion
- Dominique Pistorio, DGESIP, Chef de Département des Habilitations et des accréditations,
- Rachel-Marie Pradeilles-Duval, DGESIP, adjointe au chef du Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Jean-Michel Jolion).

Délégation représentative de la Pétition « Pour la Promotion de l'Ethnologie »

- Philippe Chaudat, Maître de Conférences à l'Université Paris V, Directeur du Master Professionnel « Expertise ethnologique en projets culturels et touristiques ».
- Grégory Delaplace, Maître de Conférences à l'Université Paris Ouest, Responsable de la nouvelle maquette d'Anthropologie et Directeur du Département d'Anthropologie.
- Dejan Dimitrijevic, Professeur des Universités à l'Université de Nice, Directeur du Master d'Ethnologie « Transformations des sociétés contemporaines », membre du CNU section 20.
- Jean-François Gossiaux, Directeur d'Etudes à l'EHESS, ancien directeur adjoint SHS, CNRS.

Les représentants du Ministère ouvrent la discussion en faisant le compte rendu d'une réunion le matin même avec Jean-Michel Jolion, qui a présenté une nouvelle liste des nomenclatures de Licences Générales devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Cette liste a été établie après concertation avec, entre autres, le Comité des Présidents d'Université, les Doyens des Facultés de Lettres, et certaines associations représentantes de disciplines (notamment gestion, droit). La place de l'Ethnologie dans cette nomenclature reste en suspens. Les représentants du ministère nous assurent que la discussion reste ouverte, et que tout reste à décider.

Dejan Dimitrijevic annonce que la délégation représentative de la pétition *Promotion de l'Ethnologie* souhaite interpellier le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur deux points précis :

- La nécessité de maintenir une mention autonome ethnologie-anthropologie dans la nomenclature des licences. Madame la Ministre a assuré que la simplification de cette nomenclature ne devait en aucun cas mettre en péril des disciplines. Or, l'absence de l'ethnologie-anthropologie de cette nomenclature menacerait la discipline dans son dispositif intégral. Les Masters et les Études doctorales de notre discipline seraient en difficulté sans les bases fondamentales de la licence.
- la nécessité de sensibiliser les jeunes à l'ethnologie-anthropologie très tôt dans leur cursus scolaire. La délégation propose la création d'un groupe de travail pour réfléchir aux moyens d'initier les Lycéens, les Collégiens, et les élèves du primaire, à cette discipline qui place au centre de ses préoccupations scientifiques les valeurs phares de notre époque : la valorisation de la différence et la tolérance. Le savoir et la réflexion sur l'altérité que porte l'ethnologie-anthropologie semblent aujourd'hui plus que jamais nécessaires à la formation des jeunes citoyens.

En ouverture, D. Filâtre s'est étonné de la pétition comme mode de réaction aux propositions du comité de suivi, alors qu'une concertation avait été engagée avec la communauté universitaire (CPU, CNU y compris à travers ses sections), sans réaction de la part de l'ethnologie au contraire d'autres disciplines. Les représentants du Ministère assurent qu'ils ont contacté dès janvier 2013 les Présidents de Section du CNU, et que dès lors des discussions se sont engagées avec les responsables de plusieurs disciplines depuis le mois de mars. Dejan Dimitrijevic et Philippe Chaudat, membres de la 20<sup>e</sup> section du CNU, confirment qu'aucune information ne leur est parvenue par ce canal. Le projet n'a été connu que lorsqu'une version de la proposition ministérielle a commencé à circuler courant avril.

Les représentants du Ministère proposent de nous communiquer les documents envoyés aux présidents de section de CNU en janvier (nous sommes toujours dans l'attente de ce document).

Des points de désaccord factuels ont été constatés quant aux effectifs et à l'existence de

licences d'ethnologie dans diverses universités. Selon le ministère, une seule université en France proposerait actuellement une licence d'ethnologie (Paris Ouest), et les effectifs seraient de 500 étudiants sur l'ensemble des universités françaises. La délégation de la pétition répond que cela est impossible car nous comptons 9 Licences Mention Ethnologie ou Anthropologie, dont 4 complètes L1, L2, L3 (Lyon 2, Aix-Marseille, Nice, et Paris Ouest Nanterre à la rentrée 2014) et 5 en L3 (Toulouse 2, Brest, Montpellier 3 et Bordeaux 2 et La Réunion).

Il apparaît assez rapidement que cette importante sous-estimation est le résultat d'un malentendu : les représentants du ministère n'ont compté que les formations « d'ethnologie », et les étudiants qui y sont inscrits, en excluant les licences identifiées par l'intitulé « anthropologie ». Ils considéraient en effet que les deux dénominations « ethnologie » et « anthropologie » renvoyaient à des disciplines différentes. La délégation de la pétition explique que ce n'est pas le cas, et qu'il s'agit bien d'une seule et même discipline, connue sous deux noms différents. Il a été entendu qu'il était nécessaire de consolider les chiffres.

Mais en tout état de cause l'ethnologie (ou anthropologie-ethnologie) est considérée comme une « discipline rare » selon trois critères principaux : nombre de formations proposées, nombre d'étudiants, nombre d'enseignants chercheurs. Les représentants du ministère affirment que ce n'est certes pas péjoratif mais que cela pose problème et demande un « traitement particulier ».

Une nomenclature, non encore définitive, a été présentée au CNESER dans la matinée. L'ethnologie fait partie des points en suspens. La nomenclature définitive sera présentée au CNESER à la fin de l'automne. Compte tenu de ce calendrier, le ministère suggère une reprise de contact début septembre pour que nous présentions nos propositions, selon l'alternative suivante :

1. Maintien de la mention « Ethnologie » (ou « Anthropologie », ou « Anthropologie-ethnologie » : il convient que nous précisions de façon claire et définitive l'intitulé).

La proposition devrait répondre à un certain nombre de conditions et être argumentée en conséquence. La mention devrait ainsi faire apparaître une « spécialisation progressive », ne pas être « tubulaire » (i.e. ne pas conduire systématiquement à un seul avenir) et correspondre à une licence « qualifiante » (i.e. avec des débouchés à ce niveau). L'argumentaire devrait donc mettre l'accent notamment sur cette question des débouchés.

2. Parcours au sein d'une autre mention. Cette mention peut être la sociologie, ou l'histoire, ou toute autre mention existante. Elle peut notamment être la mention « sciences sociales » de la nomenclature dans son état actuel de proposition. (Cette mention a été proposée à la demande de certaines universités n'ayant pas les forces suffisantes pour des mentions plus pointues). Mais l'intitulé de cette mention même peut être revu.

L'élément nouveau dans la position du ministère est que ce parcours serait « normé » au niveau national (c'est-à-dire ne serait pas à la discrétion des universités). Il figurerait explicitement sur le diplôme (le « parchemin »). Ici a été évoqué l'intérêt de la formule du « supplément de diplôme » qui préciserait plus spécifiquement le contenu et l'identité disciplinaire de la formation.

Sur le deuxième point de la pétition, la promotion de l'ethnologie aux niveaux des plus jeunes, la réponse de nos interlocuteurs a consisté en trois suggestions :

1. Il est envisageable de proposer au Ministère de l'Education Nationale des enseignements d'ethnologie-anthropologie dans le primaire et le secondaire. Bien sûr, cela ne concernerait que très indirectement le Ministère de l'Enseignement Supérieur, il serait nécessaire de s'adresser directement au Ministère de l'Education Nationale.

2. Viser la formation des enseignants au niveau des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), car « toutes les composantes doivent contribuer aux ESPE, et il s'agit de définir la place de l'ethnologie-anthropologie dans la formation des enseignants ». Il faut prendre contact avec les porteurs de projets des ESPE au sein des universités.

3. Agir directement au niveau des lycées (notamment ceux qui ont des classes post-bac, mais pas seulement) dans la philosophie bac-3/bac+3 qui tend à être actuellement développée. Il s'agit de sensibiliser et d'initier les jeunes à la discipline.

Une deuxième réunion de travail est prévue pour début septembre, avec les mêmes participants (représentants du ministère et ceux de la pétition *Promotion de l'Ethnologie*). L'objectif est de

montrer que l'ethnologie-anthropologie répond aux critères d'une mention de licence, que c'est une discipline en devenir, que sa place dans le paysage universitaire français est en train d'être redéfinie, et que ses débouchés professionnels ne demandent qu'à être valorisés.

Pour préparer cette réunion il serait utile que les responsables des licences d'ethnologie-anthropologie fassent remonter une fiche de présentation avec les renseignements sur les objectifs de la formation et les débouchés, ainsi que toute information utile à la construction d'un argumentaire mettant en valeur le dynamisme de notre discipline.

La priorité est maintenant à un travail collectif de collecte d'informations et au maintien de la mobilisation à un haut degré d'intensité, notamment par une nouvelles médiatisation, une relance de la campagne de signatures et par une initiative en direction des personnalités les plus reconnues de notre discipline.

#### ANNEXE AU CR

À la lecture de la dernière version de la nomenclature des intitulés de licence présentée devant le CNESER le 17 juillet, il semble pertinent de réfléchir à une troisième option (en plus des deux qui ont été exposées par les représentants du ministère: mention ethnologie et/ou anthropologie ou parcours ethnologie et/ou anthropologie normé nationalement à l'intérieur d'une mention existante - histoire, sociologie ou sciences sociales, par exemple); cette troisième piste de réflexion que nous proposons est directement inspirée de l'exemple de l'archéologie (citée en modèle à plusieurs reprises par les représentants du ministère) qui est désormais intégrée comme mention en binôme avec l'Histoire de l'art. Sur ce modèle de la mention Histoire de l'Art et Archéologie, nous proposons de réfléchir sur l'éventualité d'une mention Sciences de l'Homme et ethnologie-anthropologie. Une telle mention pourrait donner des garanties de pluridisciplinarité, ce qui est un vrai avantage dans la négociation car cette dimension n'est pas négociable pour le ministère. De plus, un affichage tel que « Sciences de l'Homme et ethnologie-anthropologie » serait une réelle avancée pour notre discipline car cela pourrait attirer dans notre formation des disciplines très intéressantes pour nous dans des mentions de plusieurs domaines : Humanités (ALL, SHS), Arts (ALL), Lettres, Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales (ALL), Histoire de l'art et archéologie (ALL, SHS), Philosophie (SHS), Théologie (SHS), Psychologie (SHS), Sciences de l'éducation (SHS), Sociologie (SHS), Science politique (DEG, SHS), Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STS, SHS), Sciences du langage (SHS). Un telle mention nous donnerait la possibilité de proposer un diplôme d'ethnologie-anthropologie clairement identifiable. La formation pourrait ensuite se déployer sur trois ans (avec une première année très ouverte aux autres disciplines) ou être centrée sur la L3.

Dejan Dimitrijevic

Pour la délégation représentative de la Pétition « Pour la Promotion de l'Ethnologie »